

SEANCE DU 1er JUILLET 2016

Tarifs cantine et garderie scolaire année scolaire 2016-2017

le conseil municipal, après discussion sur les tarifs des repas de la cantine scolaire et de la garderie à appliquer à la prochaine rentrée scolaire DECIDE à l'unanimité des membres présents :

REPAS CANTINE

Une augmentation de 0,10 centimes d'euros concernant les tarifs des repas pris à la cantine scolaire pour l'année 2016-2017, pour les enfants faisant partie du RPIC soit

Elèves du RPIC (communes de Crevant-Laveine et Vinzelles) repas standard 2,90€

Une augmentation de 0,15 centimes d'euros concernant les tarifs des repas pris à la cantine scolaire pour l'année 2016-2017, pour les enfants extérieurs au RPIC soit

Elèves communes extérieures RPIC : repas standard 4,75 €

de demander à la commune de VINZELLES une participation pour les élèves de sa commune déjeunant à la cantine d'un montant de 1,80 € par repas (correspondant à la différence entre le coût du repas et tarif repas standard des enfants demeurant sur la commune de Crevant-Laveine

Une augmentation de 0,20 centimes d'euros concernant les tarifs des repas pris à la cantine scolaire par le personnel enseignant et communal pour l'année 2016-2017 soit repas adulte 6,20 €

GARDERIE

Le tarif de garderie reste inchangé soit 1,10 € par 1/2 heure

Les membres du conseil municipal DECIDE de conserver la gratuité de la garderie pour le troisième enfant des familles ayant trois enfants scolarisés au groupe scolaire Crevant-Laveine

TARIF TAP

Le conseil municipal, après discussion, sur les tarifs des temps d'activités periscolaires à appliquer à la rentrée scolaire 2016-2017, DECIDE à l'unanimité des membres présents d'augmenter les tarifs des TAP à 0,50 centimes d'euros soit le tarif 1,50 € pour une session de 1 heure 30 allant de 13h30 à 15h00 ou de 15h00 à 16h30

Refus d'adhésion de la CCEDA au syndicat mixte métropole Clermont Vichy Métropole

VU la délibération n°8 du conseil communautaire du 10 décembre 2015 décidant de l'adhésion de la CCEDA au syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne,

Considérant que les communes membres de la CCEDA doivent donner leur accord à cette adhésion,

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2015, des statuts du syndicat mixte du pôle métropolitain ainsi que des objectifs et actions.

Il rappelle que le syndicat mixte métropole Clermont Vichy Auvergne a été créé par arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2013 avec :

– pour objectif d'animer, coordonner, piloter des réflexions stratégiques et des actions de coopération d'intérêt métropolitain à l'échelle du grand bassin de vie Vichy/Riom/Clermont-Fd/Thiers/Issoire,

– pour ambition de consolider le territoire en tant que métropole d'équilibre à l'ouest de la grande région Auvergne Rhône Alpes grâce à un double moteur : le rayonnement économique (moteur de développement, ouverture sur le national et l'international, compétitivité) et l'attractivité (bien être, solidarité, cohésion)

– types d'action menées par le syndicat : stratégie de mise en cohérence et valorisation de politiques publiques, lobbying envers la région, l'Etat, l'europe, actions d'animation et d'accompagnement de l'offre territoriale grâce à des études, des rencontres et le partage de bonnes pratiques.

– Un conseil métropolitain actuel de 31 membres

Aussi compte tenu de l'intérêt de la CCEDA de participer à ce syndicat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la CCEDA au syndicat mixte métropole Clermont Vichy Auvergne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE par 7 voix CONTRE, 3 voix POUR et 1 ABSTENTION de ne pas approuver l'adhésion de la CCEDA au syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne,**

Autorisation à ERDF d'implanter un transformateur électrique sur un terrain communal du village de la « Terrasse Haute »

Monsieur le maire indique à l'assemblée que Monsieur Bertrand CHAZAL exploitant agricole, domicilié « la Terrasse Haute » a sollicité l'implantation d'un transformateur sur le domaine public afin d'augmenter la puissance électrique de ses installations agricoles,

Par courrier en date du 1er juin 2016, Maître SOURDILLE RENAUD notaire à MONTLUCON (03) mandatée par ERDF nous demande une délibération concernant la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée ZA n°190 « La Caillera » moyennant une indemnité d'occupation du domaine public d'un montant de 196,00 €,

Décisions modificatives : exercice 2016 : budget commune de Crevant Laveine

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de la commune de CREVANT-LAVEINE l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit ci-après

Section investissement :

Dépenses	D2183 matériel de bureau et matériel informatique	+ 305,00 €
	D0,02 installation, matériel et outillage technique	- 305,00 €

Questions diverses

SBA

La majorité de l'assemblée des délégués a voté la mise en place de la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative)

Cette taxe est mise en place et évolutive jusqu'en 2018 qui verra vraisemblablement l'adoption de la taxe incitative,

Commission bâtiments

Vestiaires stade du foot

Le chantier de réfection des vestiaires est reporté suite à un retard de l'entreprise PIRETTI concernant les autorisations auprès de la Préfecture et du désamiantage des locaux,

Appartements de la Croix Mozat

Les portails des trois logements ont été commandés chez BRICOMAN, La réception de la marchandise doit être faite fin juillet,

La pose de ces portails se fera en régie.

Groupe scolaire

Les réfections du couloir et d'une salle côté maternelle de classe vont être réalisés les semaines 29, 30 et 31,

Ce chantier va être réalisé par le chantier d'insertion de la communauté de commune Entre Dore et Allier

Travaux d'accessibilité

Durant cette fin d'année, la mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente devra être réalisée,

Salle polyvalente

La réfection du toit de la salle polyvalente doit être envisagée en 2017 ou 2018,

La commission bâtiment est chargée de se renseigner auprès des différents organismes afin de voir si des subventions sont envisageables,